

Compte-rendu de la cinquième réunion du comité de rivière

Projet	Partenariat de cours d'eau Syr
Date, lieu	SCHUTTRANGE, le 8 juillet 2013
Rapporteurs	Martine Peters, Stephan Müllenborn
Annexes	liste de présence, plan d'action

Début de la réunion – 17h00

ACCUEIL

M. ARENDT, président du Comité de rivière, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la réunion et les remercie de leur présence.

Le 21 décembre 2012, les administrations communales ont reçu, conformément à la directive-cadre sur l'eau, la **circulaire n°3046**. Cette circulaire concerne l'information et la consultation du public sur le calendrier, le programme de travail prévisionnel et les questions importantes en matière de gestion de l'eau. Monsieur Arendt rappelle qu'il est demandé aux communes d'étudier le document joint au courrier et de faire parvenir leurs remarques et observations éventuelles **pour le 22 juillet 2013** au Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région.

Le partenariat de cours d'eau Syr formulera un avis pour ses douze communes.

PRÉSENTATION

Ensuite M. MULLENBORN et Mme PETERS passent en revue les principaux points du plan d'action établi au cours des derniers mois par les groupes de travail. Ce plan renferme au total 91 actions réparties dans 10 grandes thématiques.

Les membres du Comité de rivière pourront faire leurs remarques et observations **jusqu'au 16 août 2013**. Après cette date, le plan d'actions sera officiellement accepté par le Comité de rivière.

La signature du plan d'actions aura lieu après les congés d'été pendant le **mois de novembre**. (après la formation du nouveau gouvernement)

Lieu proposé : commune de Grevenmacher.

Les coordinateurs présentent ensuite en détail le projet sur la Wuelbertsbaach. Pour les mesures concernant la sédimentation, un contact avec la Chambre d'agriculture a été établi.

Ils expliquent qu'au cours des prochains mois, une présentation du programme d'actions sera faite aux collèges échevinaux des différentes communes.

Envoi au préalable d'un catalogue des actions concernant la commune en question.

But recherché de ces entrevues :

1. présentation de l'état d'avancement du projet,
2. discussion des mesures et actions concrètes de la commune reprises dans le programme,
3. échange p.ex. sur la situation de la commune concernant les zones de protection des sources d'eau potables,...

Ces entrevues sont prévues au cours des mois d'été et au cours des mois d'automne. Les trois premières communes seront celles de Betzdorf, de Contern et de Manternach

Les coordinateurs expliquent que le ministère dispose pour l'année 2013 d'un **budget de 35.000€** par partenariat de cours d'eau. On a donc dû adapter le programme de travail 2013 suivant ce budget

Les mesures concrètes peuvent être financées de trois façons différentes :

1. financement à 100% par le Ministère grâce au budget du Partenariat de cours d'eau – vu le budget disponible ceci n'est pas possible,
2. co-finançables, selon l'article 65 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau jusqu'à 90% par le fonds de la gestion de l'eau. Le projet doit être formulées par une commune, un syndicat de communes ou un

- établissement public. Les communes ou syndicats doivent être porteurs du projet.
3. financées à 100% par le Ministère – les mesures réalisées par leurs propres services

DISCUSSION

- **Action n°21**
M. ARENDT explique qu'un rendez-vous avec les CFL a été demandé.
- **Suivi longitudinal de la Syre**
Lors d'une entrevue avec le Centre de Recherche Henri Tudor, nous avons constaté qu'un échange entre les Partenariats de cours d'eau et le Centre de Recherche pourrait faciliter l'interprétation des profils longitudinaux des cours d'eau. Ces suivis pourront retracer les principales sources de pollution de certaines substances.
- **Pesticides**
M. JOST explique que la commune de Schuttrange a des problèmes avec la qualité de l'eau de quelques sources d'eau potable (sous le plateau « Eiterbierg »). Afin d'améliorer la qualité de l'eau de ces sources, un projet en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture est en cours.
Le partenariat de cours d'eau veut-il être impliqué dans ce projet? Les coordinateurs du projet pensent que oui !
- **Extensification**
Une liste des biotopes concernés par l'article 17 pour établir des contrats de biodiversité a été envoyée au SIAS. Ensuite, contact avec les agriculteurs pour les sensibiliser aux contrats de biodiversité.
Une extensification des surfaces agricoles est recherchée en ayant recours à des contrats de biodiversité et autres programmes d'extensification
La commune de Betzdorf envisage de mettre une grande partie de ses terrains propres en culture extensive en imposant des conditions aux locataires
M. CLASSEN remarque pourtant que toutes les communes ne disposent pas de beaucoup de terrains propres.
MME MANGEN dit que la plupart des exploitants se laissent convaincre de mettre en place des mesures permettant de protéger les sources d'eau potable.

- **Les mesures agroenvironnementales**

Le nouveau programme de développement rural est mis en place. Il faudra attendre au moins un an avant que les nouvelles mesures agro-environnementales entrent en application.

Clôture de la réunion

Les membres du comité de rivière ont **jusqu'au 16 août** pour rentrer leurs remarques et observations relatives au plan d'action.

Monsieur Arendt remercie les participants à la réunion officielle du Comité de rivière du partenariat de cours d'eau et clôture la séance.